

République française  
Département de l'Hérault

## SYNDICAT CENTRE HERAULT

### DECISION

Portant sur

Numéro
2022-111

**Attribution du marché assurance des véhicules à moteur et des risques annexes à AIMES ASSURANCES représentant la compagnie AREAS**

**Le Président du Syndicat Centre Hérault,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10

**Vu** la délibération n° 2020-056 du 06 août 2020 relative à la délégation générale accordée au Président,

**Vu** la délibération n° 2020-059 du 06 août 2020 relative à la délégation de pouvoir donné par le Comité Syndical au Président en matière de marchés publics,

**Vu** la délibération du 16 mars 2022 relative à l'approbation du Budget Primitif 2022,

**Considérant** que le Syndicat Centre Hérault a souhaité relancer une consultation concernant l'assurance des véhicules à moteur et risques annexes suite à la résiliation du précédent titulaire,

### DECIDE

**Article 1 :** de signer le marché relatif à l'assurance des véhicules à moteur et risques annexes avec **AIMES ASSURANCES**, 54-56 Avenue Pierre Verdier – 34500 BEZIERS, représentant la compagnie **AREAS** - 47 rue de Miromesnil – 75380 PARIS selon les conditions suivantes :

- Solution de base pour un montant total de 52 340 € TTC qui se décompose de la manière suivante :
  - Solution de base (franchises selon CCTP) pour un montant de 51 540 € TTC
  - Marchandises transportées – franchise 300€ – compris dans la solution de base
  - Auto collaborateurs sans franchises: 800 € HT (minimum dépendant du kilométrage)
  - Bris de machine – franchise 800€ – garantie dommages des engins comprises dans la solution de base (hors dommages d'origine interne faisant l'objet d'une étude spécifique).

**Article 2 :** Le marché prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 2 ans.

*La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Centre Hérault.*

Fait à Aspiran, le 09 décembre 2022  
Le Président, Olivier BERNARDI

*Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu*

*De la transmission en sous-préfecture*

*De la publication le :*

